



Le Canard des Valéricains

Le Mot du Maire

Même si toutes les séances du Conseil Municipal sont riches en débats et en enseignements, certaines d'entre-elles ont une portée particulière car les décisions qui sont soumises à notre arbitrage sont susceptibles d'engager durablement la commune et d'influer significativement sur sa physionomie ou son avenir. Lors de notre dernière réunion, nous avons opté finalement pour un projet public de rénovation de l'entrepôt des sels, abandonnant ainsi le projet d'hôtel précédemment proposé par un promoteur privé et manifestement enlisé en raison de la crise économique que traverse notre pays. Ce choix fait partie de ces décisions, longuement muries et réfléchies, qui ont une portée particulière. Nous l'avons fait en conscience et avec le sentiment d'être le plus conforme, compte tenu du contexte, à l'intérêt commun de notre ville. Vous pourrez prendre connaissance dans la page intérieure de cette publication du détail des réflexions qui ont été les nôtres à ce sujet et des raisons qui ont prévalu à ce choix. Ce projet de rénovation de l'entrepôt des sels demandera beaucoup de temps et d'énergie avant de pouvoir entrer en phase effective. Néanmoins il convenait dès à présent de sortir de l'expectative concernant ce bâtiment, qui est cher au cœur de nombreux valéricains. Vous serez associés régulièrement à l'élaboration de ce projet. D'autres projets sont en phase finale : la nouvelle crèche ouvrira ses portes à la rentrée (reportage dans le prochain numéro du journal), la dernière main sera mise à la rénovation du Tribunal, et nous travaillons d'arrache pied au projet de création du parking d'entrée de ville. Les rénovations de voiries continuent également: intervention prochaine dans le quartier du Soleil Levant, et dans le 2ème et 3ème cimetière.

Stéphane Haussoulier
Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2 et 3

Ø dossier du mois: Point sur les dispositifs d'alerte et appel à la vigilance

Ø la dernière séance: Compte rendu des principales décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet dernier.

Page 4:

Ø Votre agenda du 1er septembre au 1er octobre 2012

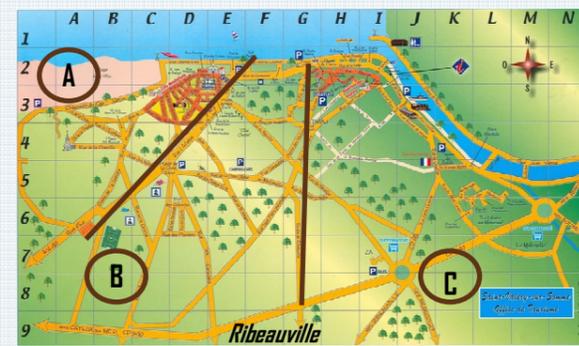
Date, horaire, lieu	Evènements
Du lundi 27 août au lundi 3 septembre, de 10h00 à 19h00, au Tribunal de Commerce	Exposition des peintures naïves Brésiliennes de Madame Rosana De Paula - Cessac. Renseignements : Service culturel : 03.22.60.39.29.
Du 1er au 13 septembre, à l'Herbarium, Jardin des Remparts	Exposition des poteries et céramiques de Christine Loriaux. Renseignements : Herbarium des Remparts : 03.22.26.69.37.
Samedi 1er, dimanche 2 et lundi 3 septembre, dans le quartier de l'Abbaye	Fête St Fiacre. Animations et réderie le 2. Messe le 3 à 11h00 à la Chapelle Saint-Valery dite des Marins. Renseignements : M.Tellier : 03.22.26.94.88.
Du 03 au 09 septembre, de 9h30 à 19h30, au Cachot de la Porte de Nevers	Exposition « La campagne en miniature » par Monsieur Lohé Régis. Présentation de plus de 100 scènes et métiers d'antan en miniature. Renseignements : M.Lohé : 03.22.30.29.87.
Samedi 8 septembre, sur la Place des Pilotes, au Tribunal de Commerce et au Casino à partir de 14h00.	Forum des Associations et des Loisirs. Renseignements : Service culturel : 03.22.60.39.29.
Jeudi 13 septembre, à 20h30, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale du GIC. Renseignements : M.Testu : 03.22.31.45.75.
Dimanche 9 septembre, à 9h00, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association Chasse en Plaine. Renseignements : Monsieur Moitrel : 06.81.21.75.69.
Samedi 15 et dimanche 16 septembre, en ville	Journées Européennes du Patrimoine. Nombreuses expositions et animations, visites guidées des trésors cachés du patrimoine valéricain. Programme disponible en Mairie et à l'Office de Tourisme début septembre. Renseignements : Service culturel : 03.22.60.39.29.
Du 21 au 23 septembre, le vendredi 21 de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 21h00, le samedi 22 et le dimanche 23 de 10h00 à 19h00, au Tribunal de Commerce	Exposition « fenêtre sur... » de Kassape Sanson. Vernissage le 21 septembre à partir de 18h00. Renseignements : Kassape Sanson : 03.22.60.74.87.
Samedi 22 septembre, en ville et sur la Plage de Saint-Valery-sur-Somme.	La Route du Poisson, passage des chevaux de traits en ville le samedi à partir de 15h00. Nombreuses animations sur la Plage de Saint-Valery : démonstration de danse country avec 3D en Baie, concert de blue-grass avec le groupe Just'in... Renseignements : Service culturel : 03.22.60.39.29.
Samedi 22 septembre, à 21h00, Eglise de Cayeux-sur-Mer	Ouverture de la saison culturelle de la CCBSS. « Sonates pour violoncelle de Vivaldi » par l'Ensemble Alia Mens. Tarifs : 7 euros tarif plein - 4,50 euros tarif réduit (enfants de 12 à 18 ans, étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi, personnes de plus de 70 ans) - gratuit jusqu'à 12 ans inclus. Renseignements et réservations : CCBSS : 03.22.60.09.99.
Dimanche 23 septembre, départ et arrivée sur la plage	Rando Raid Baie de Somme: VTT, trail d'orientation, canoë. Ouvert aux débutants comme aux sportifs confirmés. Renseignements : site : http://raidbaiedesomme.jimdo.com/ Tel : 06-88-89-25-79

RAPPEL: INVITATION AUX REUNIONS DE QUARTIER



Régulièrement, vos élus vont à votre rencontre. En plus des échanges informels qui peuvent bien sûr avoir lieu tout au long de l'année, des réunions sont organisées tous les ans, dans chaque quartier. Ces rendez-vous sont des moments privilégiés pour, dans un premier temps, vous rendre compte des actions en cours dans la commune, mais aussi être à l'écoute de vos remarques, suggestions ou observations. Les prochaines réunions de quartiers auront lieu :

- Le **vendredi 28 septembre, à 18 H à Ribeaucville** (dans l'ancienne école). Cette réunion concernera prioritairement les habitants du hameau de Ribeaucville.
 - Le **samedi 29 septembre à 9H dans la salle du Conseil**, pour les résidents du secteur A
 - Le **samedi 29 septembre à 11H dans l'ancien tribunal de commerce**, pour les habitants de la partie B.
 - Le **samedi 29 septembre à 14H30 dans les locaux de la cantine scolaire** (rue Prosper Ravin), principalement pour les habitants du secteur C
- Nous espérons que vous serez nombreux à pouvoir vous libérer pour assister à ce moment de partage et de convivialité



A venir

Vendredi 5 octobre, à 20h00, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association Modélisme 80230. Renseignements : M.Coulombel : 03.22.30.24.14
Samedi 6 octobre, à 18h00, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association Théâtre en Festival. Renseignements : Mme Pichon : 03.22.60.64.34.
Du 6 au 14 octobre, au Tribunal de Commerce	Exposition des XIX Amis. Renseignements : M.Behan : 03.22.30.62.05.

ACTU

ACHETEZ VOTRE BILLET DE TRAIN À SAINT-VALERY
CHEMIN DE FER DE LA BAIE DE SOMME
Gare de Saint-Valery Ville



Acheter vos billets de trains SNCF à Saint-Valery est maintenant possible! le Chemin de Fer de la Baie de Somme a permis l'installation en gare de *Saint-Valery Ville* d'un logiciel de vente de certains billets SNCF (*TER et InterCités, abonnement de travail*). Il s'agit, en qualité de dépositaire pour la SNCF, d'offrir un service de proximité à tous les habitants de la *Baie de Somme* en s'appuyant sur les compétence du CFBS en terme de service : accueil, amplitude d'ouverture, compétence transport... Il s'agit d'un bel exemple de complémentarité et de partenariat entre deux structures ferroviaires aux dimensions opposées mais réunies pour améliorer les offres de service en Picardie maritime. Une belle initiative de cette association, et un service appréciable pour de nombreux valéricains.



Vos élus s'impliquent! Le comité de soutien des sauveteurs en mer a un nouveau président d'honneur, Stéphane Haussoulier, maire de St Valery-sur-Somme. A l'instar de leur slogan « nous avons besoin d'eux et ils ont besoin de nous... », n'hésitez pas à rejoindre le comité de soutien de la SNSM, (créé le 9 juin dernier) présidé par Madame Jane Trouvé. Contact: president.cayeux-sur-mer@snsnm.org Tel: 06-75-95-76-35.

Le dossier du mois

Les dispositifs d'alerte et d'appel à la vigilance météorologique

La mise en place d'un fichier « vigilance »

La « vigilance météorologique » est conçue pour informer la population en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météo et à faire connaître les précautions pour se protéger. La « vigilance » est également notifiée aux collectivités locales avec charge pour elles d'alerter les populations. Les services communaux sont donc parfois chargés de vous prévenir. Pour ce faire, un véhicule sonorisé sillonne toutes les rues pour vous alerter sur le risque potentiel. Toutefois, les alertes sont données à l'échelle du département. Aussi parfois, bien que la vigilance soit de mise, la commune peut ne pas être réellement touchée par le phénomène craint (et tant mieux...) Afin de faciliter la diffusion de l'information, nous allons mettre en place un fichier d'alerte. Si vous souhaitez que nous vous informions des bulletins de vigilances, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées sur papier libre ou par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-valery-sur-somme.fr objet « fichier vigilance ». Afin de rejoindre ce fichier, qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, n'oubliez pas de préciser vos noms, adresses, n° de téléphone (fixe et portable) ainsi que votre adresse mail.

Les phénomènes météorologiques plus particulièrement surveillés

Les services de Météo France sont particulièrement vigilants sur les phénomènes suivants : les orages, le brouillard, les giboulées, les pluies intenses, les risques de crues (*site dédié* : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>), les cyclones, les épisodes neigeux et risques d'avalanches, ainsi que les fortes températures (*alertes canicules: site spécifique* : <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs-extremes.html> et plateforme téléphonique au 0 800 06 66 66 .)

4 couleurs pour 4 niveaux de vigilance

Le niveau de vigilance est exprimé par couleur. Si un changement notable intervient, la carte établie par MétéoFrance et l'Etat peut être réactualisée à tout moment. Des avis sont envoyés par les préfetures aux communes pour les alerter.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, pluie-inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Quels comportements adopter, selon le niveau de vigilance?

Alerte rouge : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

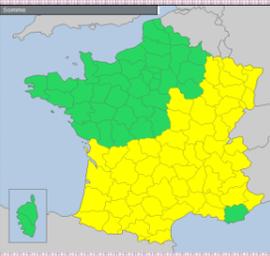
Alerte orange : Soyez très vigilants; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Alerte jaune : Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux, forts vents) sont en effet prévus; Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert: Pas de vigilance particulière.

Bon à savoir : En vigilance orange ou rouge, la carte (disponible pour tous sur internet à l'adresse suivante : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>) est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics. Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

Le même type d'information est disponible au niveau européen sur le site : <http://www.meteoalarm.eu/> avec les mêmes codes de couleurs et les mêmes informations.



La dernière séance

Vos élus se sont réunis le 20 juillet dernier. Les principales décisions prises sont les suivantes:

Versement de subventions

Subvention de fonctionnement aux associations locales : Le Conseil Municipal a voté l'attribution des subventions aux associations locales. Le montant de celles-ci est déterminé en fonction de la demande des associations et au vue de leur programme d'activité et de leurs bilans financiers. Les élus ont tenu à saluer le dynamisme associatif local et ont souhaité encourager les initiatives prises par les associations en soutenant financièrement leurs actions.

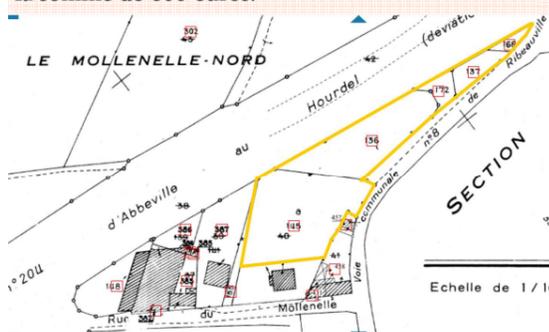
Participation à la classe de découverte de l'école primaire: La mairie a accepté de participer financièrement à ce projet, à hauteur de 150 euros par enfant valericain, le reste étant pris en charge par les familles, par l'association des parents d'élèves ou encore les communes de résidence des enfants scolarisés à Saint-Valery.

Une subvention de 200 euros a été versée à l'association ADAPEI (l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Somme) dans le cadre de l'opération brioches.

Une subvention a été votée afin de participer à la route du poisson. Cette course de chevaux de trait passera dans la commune le 22 septembre prochain.

Achat d'un terrain au Mollenel

La commune a acheté un terrain en bordure de la route départementale 940, près du mollenel, pour la somme de 600 euros.



Marché public

Un avenant au marché public de travaux de rénovation de l'ancien tribunal de commerce a été validé. Le montant total des travaux a été porté à 546.012,98 € HT

Divers

- Le local du passage Hédin a été donné à bail en vue de la réalisation de travaux de rénovation en vue de l'ouverture d'une galerie d'art.
- Un tracteur a été revendu au garage dans lequel un nouvel équipement a été acheté.
- la commune a acheté les 2 tableaux primés dans le cadre des journées « peintres dans la rue ».

Le devenir de l'entrepôt des sels

L'avenir de l'entrepôt des sels a été au cœur du second point porté à l'ordre du jour. Monsieur le Maire a rappelé la situation de ce bâtiment, classé monument historique, dont l'état n'est pas à la hauteur de la place qu'il occupe dans le cœur des valericains. L'entrepôt d'une superficie de 2.800 m² environ est aujourd'hui interdit d'accès au public depuis 2001, suite au courrier de l'architecte en chef des monuments historiques interpellant la commune sur la dangerosité potentielle du site. Afin de trouver une solution d'affectation nouvelle pour ce bâtiment, tout en le rénovant, un compromis de vente a été consenti à un promoteur en vue de la réalisation d'un hôtel 4 étoiles. Un permis a été obtenu par ce dernier, le 5 juillet 2010. Dans le compromis, le promoteur s'engageait à terminer les travaux dans les 2 ans suivant la délivrance du permis de construire. La conjoncture économique actuelle l'a manifestement empêché de mener à bien le projet dans les délais prescrits. Force est de constater que la commune est dans l'expectative concernant la réalisation concrète des travaux. L'état de l'immeuble reste préoccupant et il conviendrait de trouver une solution en vue de rénover ce lieu.

Par ailleurs, les études préalables pour la construction d'un complexe culturel et de tourisme d'affaires en lieu et place du casino ont permis de mettre en exergue les difficultés en terme d'architecture et d'urbanisme qu'implique l'implantation d'une salle de volumétrie suffisante. Le résultat aboutissait forcément à un immeuble assez massif, et d'un esthétisme contestable en centre ville, face à la baie. Or ce bâtiment, que plus personne d'ailleurs aujourd'hui n'autoriserait en terme de volumétrie avec des hauteurs de 13 à 15 mètres de haut, existe déjà dans notre paysage : c'est l'entrepôt des sels. Ces deux problématiques pourraient peut-être trouver un aboutissement heureux en étant conciliées. Afin de bien définir notre commande, faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage serait souhaitable. Le programme pourrait intégrer l'office de tourisme (pour 150 à 200 m²), le complexe culturel et de tourisme d'affaires. Des espaces seraient également à valoriser dans les étages. En terme d'esthétisme, il convient de garder à l'esprit l'image du projet d'hôtel et les vues qui avaient été produites à cette occasion. Un restaurant pourrait aussi voir le jour dans les étages, des salles de réunion et de conférence en bas, ou encore des commerces. Tout l'intérêt d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage réside dans une meilleure définition des surfaces à mobiliser et également dans un chiffrage très précis des travaux selon les différents scénarii d'occupation.

Monsieur le Maire s'est également expliqué concernant le fait que ces dernières années, il avait passé son temps à dire qu'une telle rénovation publique n'était pas possible, ce qui était alors tout à fait exact. Il a rappelé que financièrement autant il était impossible d'assumer un tel investissement il y a quelques années, autant la rigueur budgétaire imposée ces dernières années permet à nouveau de l'envisager ou en tout cas d'y réfléchir sérieusement. Par ailleurs, un certain nombre de chantiers qui mobilisaient des crédits sont en passe d'être achevés, c'est le cas par exemple de l'effacement des réseaux et de la rénovation de l'éclairage public. Il y a encore beaucoup de travaux de voirie à prévoir certes, mais il faut se projeter dans l'avenir, car le montage du projet de rénovation de l'entrepôt des sels prendra de toute façon beaucoup de temps tant pour les études architecturales ou techniques, que pour l'obtention des autorisations administratives ou encore le bouclage du plan de financement. De plus, les comités départementaux et régionaux du tourisme sont actuellement intéressés par le développement du tourisme d'affaires en baie de Somme. Des financements annexes pourraient être dégagés par les collectivités que sont la région ou le département pour faire émerger des projets structurants en la matière. L'Etat serait sur le principe amené également à participer aux coûts de rénovation, même si sur ce point, bien que l'entrepôt soit classé monument historique, il y a peu d'espoir d'obtenir les subventions auxquelles on pourrait sur le principe prétendre (40% sur la rénovation). A également été évoquée l'idée qu'à terme, il faudrait peut-être réfléchir à la revente de biens n'ayant plus directement d'intérêt en terme de service public, notamment le site du casino. Monsieur le Maire souhaiterait qu'une nouvelle construction voit éventuellement le jour sur l'actuel parking mais que des espaces publics soient retrouvés en lieu et place de l'actuelle salle du casino. La ville souffre d'une absence de place publique en tant que telle, c'est-à-dire un lieu de rencontre, un espace de vie. Toutes les places sont devenues des parkings, il serait peut-être judicieux de réfléchir à ce que l'on pourrait faire d'autres. La création du parking d'entrée de ville, qui a vocation à rendre la ville aux habitants et à circonscrire les flux touristiques à l'extérieur de la ville, est une donnée importante des stratégies de rénovation urbaine que l'on développera à l'avenir. Si rien n'est aujourd'hui décidé, ces réflexions méritent d'être gardées à l'esprit. Par ailleurs, à la lumière des retours des valericains sur la rénovation du Tribunal de commerce, beaucoup sont sincèrement attachés à la préservation du patrimoine et valideraient l'idée de consacrer un peu de temps et d'argent à la rénovation de l'entrepôt des sels, afin de pouvoir garder ce lieu public. Ces éléments mis bout à bout, il semble qu'il y a là peut-être une réelle opportunité de résoudre plusieurs problématiques en une. Quoiqu'il arrive ce projet pèsera sur la capacité d'investissement de la ville. Le projet d'exploitation du lieu par la suite méritera également d'être approfondi, pour autant, cela générera forcément des coûts de fonctionnement à l'avenir.

Monsieur le Maire a rappelé que l'entrepôt est toujours la propriété de la ville. Compte tenu des délais, la commune est libre, depuis le 5 juillet dernier, de tout engagement par rapport au compromis de vente concernant l'entrepôt des sels. Celui-ci était par ailleurs assorti d'une clause pénale en cas de non-réalisation dans les délais fixés, d'une valeur de 15.000 euros.

En conclusion des débats, le Conseil Municipal a décidé de retenir le principe d'un projet public pour la rénovation de l'entrepôt des sels. Afin de mener à bien ce projet, une consultation sera lancée en septembre afin de missionner un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la définition du contenu du programme immobilier le plus adapté (le cas échéant en étudiant plusieurs scénarii), le chiffrage des différents postes de dépenses, le choix du montage juridique et technique le plus pertinent, l'aide à la passation des marchés avec les prestataires ou entreprises. Il sera donc signifié à la société Edim, la sortie du compromis et la mise en œuvre de la clause pénale sera actionnée.

